



Communiqué de presse – 05 mars 2020

Les organisateurs de voyages scolaires traversent une crise sans précédent et réclament une aide de l'Etat

L'épidémie de Coronavirus impacte de plein fouet le secteur des voyages scolaires éducatifs qui connaît une crise sans précédent.

L'annulation des voyages scolaires : une décision qui paralyse tout un secteur

En effet, suite à la recommandation en date du 1^{er} mars 2020 du Ministère de l'Education Nationale « d'annuler préventivement les voyages programmés sur d'autres zones que le territoire national jusqu'à nouvel ordre » et d'interrompre tous les voyages à l'étranger, les organisateurs de voyages scolaires **risquent de perdre environ 60 à 70 % de leur chiffre d'affaires.**

La période est particulièrement critique car au cœur de la haute-saison. En effet, 80% du chiffre d'affaires des organisateurs de Voyages Scolaires est effectué entre janvier et juin.

Le fait que la recommandation ne soit pas limitée dans la date mais perdure « jusqu'à nouvel ordre » met les organismes dans une position dramatique. Si cette recommandation perdurait les organismes seraient en réel danger et des milliers d'emplois seraient très rapidement menacés.

Nous demandons à ce qu'une **durée de suspension précise avec une date de début et de fin** (susceptible d'évoluer par tranche de 15 jours) soit fermement prise par les autorités, et que la mesure actuelle ne concerne que les départs jusqu'au 15 mars.

Une information claire est précise doit être faite aux établissements scolaires

La situation a été par ailleurs particulièrement aggravée suite à une lettre émanant du Ministère de l'Éducation Nationale, qui laisse entendre aux chefs d'établissements qu'ils sont en droit de réclamer le remboursement total des frais engagés, quelque soit le lieu de destination du voyage prévu.

Or, le code du tourisme précise bien que deux conditions cumulatives sont nécessaires pour ouvrir droit au voyageur à la résolution sans frais du contrat :

- la présence de circonstances exceptionnelles et inévitables sur le lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci

Contact presse :

Sabine BONNAUD, Déléguée Générale

Sabine.bonnaud@unosel.org - 07 76 15 68 82/04 81 76 33 91 – www.unosel.org – <https://blog.unosel.org>



Communiqué de presse – 05 mars 2020

ET

- des conséquences importantes sur le déroulement du contrat.

Ainsi, si la destination et ses environs immédiats ne font l'objet d'aucune mesure de restriction empêchant l'exécution des prestations réservées et que l'ensemble des services de voyage peuvent être délivrés, **des frais de résolution des contrats peuvent bien être appliqués conformément au contrat signé entre l'établissement scolaire et l'organisateur du voyage.**

Nous demandons donc à ce qu'une information rectificative, claire et précise puisse être envoyée très rapidement aux établissements scolaires. En effet, les organisateurs de voyage ont à cœur de préserver de bonnes relations avec les établissements scolaires qui leur font confiance, et dans cette situation de crise, il est primordial que les établissements scolaires puissent être correctement informés de leurs droits.

Une aide indispensable pour la survie de milliers d'entreprises

Au vu des conséquences dramatiques sur l'activité économique des organisateurs de voyages scolaires, il est indispensable qu'un **fond d'aide soit attribué pour l'ensemble de notre profession.**

En effet, c'est bien un secteur tout entier qui est impacté car aux voyages scolaires sont liées des prestations d'autocaristes, d'hébergements français et étrangers.

Les organisateurs de voyages scolaires se trouvent dans une situation de grande détresse. Nous demandons qu'il en résulte une **qualification d'interdiction de pratiquer l'activité de voyageur scolaire** en annulant des voyages scolaires et que cette situation soit prise en compte par les autorités à même de gérer ce dossier.

Le secteur des voyages pour enfants (voyages scolaires – classes de découverte – colonies de vacances – séjours linguistiques) en France représente :

Entreprises (TPE / PME / Associations) : 1 000

CA estimé : 1 250 000 000 €

Clients : 3 000 000

Emplois directs : 5 000 salariés en CDI

Emplois saisonniers : 100 000 salariés CDD

A propos de l'UNOSEL

Avec 62 organismes référencés et plus de 40 ans d'existence, l'Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues professionnalise l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'UNOSEL a créé le premier label de certification de la profession : [le label UNOSEL](#).